



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

ATTESTATION D’AFFILIATION ORGANISATEUR

Saison 2018

(du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

La Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) certifie que l’organisateur

est affilié pour la saison 2018 sous le numéro

L’affiliation à la F.F.TRI. donne à l’organisateur affilié la qualité d’assuré sur le contrat **ALLIANZ n°54050159**, souscrit par la F.F.TRI. (cf attestation Responsabilité Civile ci-après), **pour toutes les activités liées à l’organisation d’une manifestation agréée par la F.F.TRI., et uniquement celles-ci.**

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint Denis, le

Pierre BIGOT

Secrétaire Général

Cabinet GOMIS - GARRIGUES
17 Boulevard de la Gare
31500 TOULOUSE
Téléphone 05.61.52.88.60
Télécopie 05.61.32.11.77
Email : 5r09151@agents.allianz.fr
Site internet: www.cabinet-gomis-garrigues.fr
N°ORIAS 07020818/08045968
Orias : www.orias.fr ACPR : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile des Professionnels de la santé

Allianz Assurances

dont le siège social est situé : 1 Cours Michelet – CS 30051- 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifie que :

LE PERSONNEL MEDICAL OU PÂRAMEDICAL SALARIE OU BENEVOLE
INTERVENANT POUR LE COMPTE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON
2 RUE DE JUSTICE 93210 LA PLAINE ST DENIS

est garanti par le contrat **FEDERAL** n° 054050159 auprès d'Allianz Assurances 1 Cours Michelet – CS 30051- 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

La période de garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Il est précisé que la qualité d'Assuré est étendue :

- aux personnels médicales ou paramédicales salariés ou bénévoles, participants aux activités faisant l'objet du présent contrat, même si ceux-ci disposent d'une indépendance dans l'exercice de l'art médical ou paramédical, dès lors qu'ils agissent dans la limite de la mission qui leur a été impartie,
- aux médecins, infirmiers et secouristes auxquels il est fait appel pour l'organisation de vos manifestations sportives ou non.

Ces derniers bénéficient des garanties du présent contrat, **exclusivement en complément ou à défaut** des contrats de même nature souscrits par ailleurs et dont les montants de garanties constituent les franchises absolues applicables par sinistre.

Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui et résultant de fautes professionnelles commises, *du fait des actes de diagnostics, prévention, analyses, traitements médicaux ou distribution de médicaments aux adhérents, concurrents ou participants aux activités déclarées.*

La présente attestation ne peut engager Allianz Assurances en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, et n'implique qu'une présomption de garantie.

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Toulouse, le 05/09/2017
P/La Compagnie

